

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20241204-lmc141314-AR-1-1
Date de télétransmission :	6 décembre 2024
Date de réception :	6 décembre 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	6 décembre 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/1005 Virements de Crédits sur le Budget Principal 2024

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable notamment aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui prévoit au chapitre 4 "contenu et présentation", section 1.2 "la présentation des documents budgétaires", paragraphe 1.2.1 "la première partie du budget : informations générales" alinéa 1.2.1.2 "les modalités de vote du budget" les modalités de vote formalisent également la décision de l'assemblée délibérante, pour l'exercice en cours, de déléguer à l'exécutif la faculté de réaliser des virements entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section [...] La décision est ainsi formalisée à chaque budget primitif, sans qu'il ne soit nécessaire de prévoir une autre délibération pour approuver cette délégation à l'exécutif ;

Vu la délibération prise le 12 février 2024 par l'Assemblée départementale approuvant le budget primitif 2024 ainsi que la possibilité de procéder à des virements entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section;

Vu la délibération prise le 4 octobre 2024 par l'Assemblée départementale approuvant la décision modificative 1 du budget principal 2024 ;

Considérant les règles de fongibilité exposées supra,

Considérant que le total inscrit au budget 2024 en dépenses réelles d'investissement est de 393 000 000 € et le total inscrit au budget 2024 en dépenses réelles de fonctionnement soit 1 306 000 000€, le montant maximum autorisé pour effectuer les virements de crédits entre chapitres serait de 29 475 000€ en investissement et 97 950 000€ en fonctionnement ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : De procéder aux virements de crédits entre chapitres dans la section d'investissement et dans la section de fonctionnement selon les détails mentionnés dans les tableaux suivants

Section investissement

Chapitre	Libellé chapitre	Voté au budget 2024	Montant des virements	
			-	+
900	Services généraux	13 134 022,00		896 714,55
901	Sécurité	4 974 502,00		152 348,45
902	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	41 291 777,00	4 174 350,26	
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	16 545 772,00	260 150,00	
904	Santé et action sociale (hors RSA	18 427 451,00	1 711 761,00	
905	Aménagement des territoires et habitat	23 144 468,00		9 668 072,00
906	Action économique	9 339 029,00	195 844,00	
907	Environnement	59 467 785,00	1 543 615,74	
908	Transports	103 125 194,00	2 831 414,00	
923	Dettes et autres opérations financières	103 550 000,00		
Total dépenses réelles d'investissement		393 000 000,00	10 717 135,00	10 717 135,00
Montant plafond des virements entre chapitres en investissement				29 475 000,00

Section fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	Voté au budget 2024	Montant des virements	
			-	+
930	Services généraux	152 940 583,16		700 000,00
9305	Gestion des fonds européens	4 118 316,00	25 000,00	
931	Sécurité	94 334 600,00		50 000,00
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	72 229 874,00	528 000,00	
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	46 883 358,95		461 000,00
934	Santé et action sociale (hors RSA	428 600 505,22		180 000,00
9343	APA	126 103 585,78	1 158 000,00	
9344	RSA/Régularisations de RMI	127 735 275,81		
935	Aménagement des territoires et habitat	24 324 927,95	70 000,00	
936	Action économique	7 595 240,00	500 000,00	
937	Environnement	24 193 323,00		110 000,00
938	Transports	30 919 210,13		780 000,00
941	Autres impôts et taxes	143 381 200,00		
943	Opérations financières	22 200 000,00		
944	Fais de fonctionnement des groupes d'élus	440 000,00		
Total dépenses réelles de fonctionnement		1 306 000 000,00	2 281 000,00	2 281 000,00
Montant plafond des virements entre chapitres en fonctionnement				97 950 000,00

Nice, le 4 décembre 2024

Charles Ange GINESY